



Mairie ARGOL

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Maître d'Ouvrage

Mairie de ARGOL

Tél : 02.98.27.75.30

Fax : 02 76 34 17 59

Courriel : mairie@argol.fr

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché

Lot n° 1 : assainissement : mise en séparatif des réseaux

Date limite de réception des offres

20/10/2017 2017 à 12 heures

Marché passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

AE.1 Maîtrise D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage	Adresse	Mairie d'Argol Place des anciens combattants 29 560 ARGOL
Personne habilitée à signer le marché		Henri LE PAPE – Maire d'Argol

AE.2 CONTRACTANT(S)

Le, contractant unique, soussigné :

<input type="checkbox"/> M/Mme		Contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par		Dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Les, **cocontractants soussignés**, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

conjoint (cf. grille de répartition des prestations annexée)

Solidaires, les unes des autres,

Et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

1^{er} cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme		Contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par		Dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

2^e cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme		Contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par		Dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

3^e cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme		Contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par		Dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

..... dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- conjoint
- Solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 48 à 50 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :
« Assainissement – mise en séparatif des réseaux »

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « infrastructures ».

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle, une opération ayant pour objet la mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 12 mois, à compter de la date de réunion de démarrage prévue dans les 30 jours suivant la notification.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés par le candidat comme suit :

Etudes d'avant-projet - AVP	semaines
Etudes de projet – PRO	semaines
Dossier de consultation des entreprises	semaines
Assistance contrat de travaux – ACT	semaines
VISA	Semaines
Assistance aux opérations de réception (AOR) : - Délai de remise du DOE	Semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP.

AE.4 OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent le mois de remise des offres, dit mois zéro (m0) du marché de maîtrise d'œuvre

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'Ouvrage affectée aux travaux est fixée à 655 000 euros HT.

Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCAP.

Taux de rémunération : (à compléter par le candidat)

Forfait provisoire de rémunération : (à compléter par le candidat)

Il est fixé à € HT

..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de %

Soit euros TTC.
(En toutes lettres)

Compléter l'annexe 1 : répartition des honoraires par co-traitant.

Forfait définitif de rémunération :

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article AP 8.3 du CCAP.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission : (à compléter par le candidat)

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission de base
Etudes d'avant projet	
Etudes de projet	
Assistance à la passation des contrats de travaux	
Visa	
Direction de l'exécution des contrats de travaux	
Assistance aux opérations de réception	

AE.5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

2ème cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

3ème cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

Ordonnateur M. le Maire de Argol

Comptable assignataire des paiements M. le Trésorier payeur de Crozon

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016:

M. le Maire de Argol

Chapitre budgétaire

Article

Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE

AE.6 ASSURANCES

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compagnie d'assurance

N° de police

2^e cotraitant :

Compagnie d'assurance

N° de police

3^e cotraitant :

Compagnie d'assurance

N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Fait en un seul original

A, le

Vu pour valoir acceptation de la présente offre,

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Fait à Argol, le

Signature du candidat
(Nom, prénom, qualité du signataire, cachet éventuel)

Henri LE PAPE
Maire de Argol

ANNEXE 1 : REPARTITION DES HONORAIRES PAR ELEMENT DE MISSION ET PAR COTRAITANTS

Coût prévisionnel des travaux655 000 € HT
 Taux de rémunération %
 Forfait de rémunération€ HT

	% sur honoraires	Total global HT	Répartition par cotraitant				
			Part de	Part de	Part de	Part de	Part de
Etudes d'avant-projet (AVP)							
Etudes de projet (PRO)							
Assistance Contrat de Travaux (ACT) :							
VISA							
DET							
Assistance aux opérations de réception (AOR)							